

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUECCI - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 004-339/12/BC

■ Attribution d'une subvention à la Chambre Syndicale de l'Habillement et approbation d'une convention

DPEATSV 12/8149/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le « SPL Professions Mode » regroupe depuis 2003 les actions économiques de l'amont de la filière Mode de la métropole marseillaise. Il est porté par la Chambre Syndicale de l'Habillement qui, en se restructurant, a créé une véritable dynamique industrielle.

En 2011, la Chambre Syndicale de l'Habillement et le SPL Professions Mode ont su renouveler leurs forces pour dynamiser la filière Mode-Habillement.

Leurs actions se sont structurées sur les axes stratégiques de développement suivants :

L'aide et la promotion des entreprises

- Avec des actions spécifiques artisanat :
 - o Participation à « Artisan 13 » du 8 au 10 avril 2011 (90 artisans présents, 2 jeunes créateurs de la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode, défilés de mode, animations),
 - o Expositions-vente à Marseille, ventes de créateurs de mode baptisées « Crea'pop store » le 26 mai et le 13 juillet 2011 (trentaine d'artisans-créateurs de mode ont présenté leurs dernières collections aux visiteurs) un partenariat avec le Lycée Régional des Métiers de la Mode et du Tertiaire La Calade a été établi,
 - o Défilé de Prestige à l'Opéra de Marseille le 14 septembre 2011,
- La 25^{ème} fête de la Sainte Catherine – 25 novembre 2011 avec la mise en place d'actions : un défilé concours de chapeaux avec la participation de mannequins professionnels, une table ronde « Ecoles-entreprises », un stand professionnel « Chambre Syndicale de l'Habillement » avec une exposition de chapeaux au Palais de la Bourse ainsi qu'une exposition à l'Espace Mode. Ainsi, ont participé au défilé-concours : 9 établissements, 6 membres du jury, 25 chapeaux ont été présentés, 3 niveaux de compétences étaient représentés (CAP, BAC, BTS).

L'emploi, compétences et formation

- Formation « style vision » destinée aux entreprises de Mode : formation aux techniques de conception, de fabrication et d'utilisation des tendances (Pourquoi et comment mieux travailler avec les tendances ?). 7 entreprises ont pu bénéficier de cette formation sur deux demi-journées le 21 février et le 7 mars 2011.
 - o Stages destinés aux artisans-créateurs en partenariat avec l'Association pour la Formation des Métiers de l'Artisanat (A.F.M.A.) et la Chambre des Métiers de l'Artisanat (C.M.A.)
- Aide au recrutement : la 6^{ème} édition du Forum Emploi pour la filière Textile Habillement s'est tenu les 6 et 7 octobre 2011, avec comme objectif de faire se rencontrer offres d'emplois et demandeurs d'emplois – 13 entreprises, 19 postes proposés, 120 postes affichés, entreprises à contacter.
- Les partenariats :
 - o Avec l'ADIJE (Association pour le Droit à l'Initiative des Jeunes Entrepreneurs) : dans la continuité de son partenariat avec la couveuse d'entreprises ADIJE, la Chambre Syndicale de l'Habillement continue d'aider et guider les porteurs de projets dans leurs démarches.
 - o Avec le Pôle Emploi de Mourepiane : la Chambre Syndicale de l'Habillement a été un relais permettant au Pôle Emploi, spécifique à la filière Mode et Habillement, d'affiner les demandes d'emplois des entreprises et de donner au Pôle Emploi une meilleure approche ciblée des demandes sélectionnées.
 - o L'organisation de petits déjeuners thématiques : sur le crédit d'impôt recherche, les nouveaux outils de gestion commerciale.
 - o Les « Speed dating » concept unique de meetings dédiés au business, une formule BtoB innovante destinée aux entreprises dynamiques désireuses de développer leurs réseaux de clients et de partenaires.
Plus de 40 personnes ont participé au speed dating du 7 juillet 2011, 30 entreprises, 10 partenaires et 8 experts étaient présents.
- Salons professionnels en France :
 - o Salon Association Méditerranéenne des Agents Textiles à Marseille en février et septembre 2011 une cinquantaine d'entreprises ont été sensibilisées aux actions futures de la Chambre Syndicale de l'Habillement;

- Salon du chocolat en février 2011, pour la 2^{ème} fois la Chambre Syndicale de l'Habillement a accompagné ses artisans-créateurs dans la réalisation d'un défilé de robes en chocolat qui associait en même temps la créativité des chocolatiers régionaux à celle des couturiers ;
 - Salons du Mariage en octobre à Aix-en-Provence et en novembre à Marseille avec la participation de 13 artisans créateurs ;
 - Salon du Prêt-à-Porter à Paris et le Who's Next ;
 - Participation à la Fashion Week à Marseille, la Chambre Syndicale a été un partenaire de la première édition du Salon « Marseille Fashion Week » qui s'est déroulé les 4,5 et 6 novembre au Parc Chanot avec 40 entreprises exposantes.
- Développement à l'International : rencontres professionnelles en Ukraine - Odessa en avril 2011 avec 7 marques – Participation des marques françaises au Salon « Happy Baby » en novembre 2011,
 - Accueil d'une délégation japonaise à Marseille les 6 et 7 juin 2011, 13 entreprises sélectionnées et rencontrées à Marseille, 7 marques retenues qui ont pris des ordres de commandes et qui seront présentées sur la télévision japonaise en 2012.

Les objectifs pour 2012 sont de poursuivre les défilés et salons, d'intensifier l'action à l'international, les opérations compétences et emplois et de développer les actions avec le secteur de l'artisanat et accompagner les entreprises dans la période de crise et d'après crise.

Programme d'actions pour 2012 :

L'emploi et formation

- Action phare : en association avec l'AGAM réalisation d'étude filière Mode/Habillement/Textile en région PACA, afin de mieux connaître les caractéristiques des entreprises de notre territoire,
- Sensibilisation à la formation sous forme de « tables rondes »,
- Convention de partenariat avec l'Académie d'Aix-Marseille afin de renforcer la coopération avec le monde professionnel et de mieux satisfaire les besoins des entreprises en matière de qualifications et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Une convention de partenariat a été signée en décembre 2011 avec le PRIDES ICI MODE,
- Valorisation de la formation technique en collaboration avec les lycées techniques de la région,
- Formations techniques et professionnelles avec l'Association pour la Formation des Métiers de l'Artisanat),
- La 7^{ème} édition des journées emploi qui se tiendront les 4 et 5 octobre 2012,
- L'animation du Pôle Emploi Mourepiane,
- La formation d'Entrepreneuriat : avec la couveuse ADIJE maintien et renforcement du partenariat,
- Journées décentralisées de l'emploi : en partenariat avec la Cité des Métiers de Marseille et le Pôle Emploi des journées de présentation de la filière Textile Habillement,
- Soutien de la sous-traitance industrielle en partenariat avec l'IDEX,

Aide et promotion pour le développement des entreprises industrielles et artisanales

- Participations à plusieurs salons :
Salon du Chocolat, Salon AMAT, Artisans 13, Défilé de l'Opéra, Défilé Sainte Catherine, Faites de la Mode, Salon « Les métiers d'art et du mariage », Marseille Fashion Week,
- Mise à disposition d'une boîte à outils aux services de la Mode : la Chambre Syndicale de l'Habillement propose à ses adhérents créateurs une « boîte à outils » afin de les guider au mieux dans le développement de leurs structures,
- Mise en relations « Réseau », rencontres des chefs d'entreprises, organisées sur une demie-journée (dans une entreprise adhérente), ces manifestations réservées aux adhérents ont pour objectif d'intensifier la vocation de la Chambre Syndicale de l'Habillement d'être un lieu d'échanges et de réseau,

Développement à l'international

- Participation aux Salons Prêt-à-Porter et Who's Next à Paris
- Exposition de designers à Marseille, dans le cadre du jumelage entre Marseille et Hambourg,
- Délégation Bulgare,
- Mission en Ukraine,
- Mission d'exportation au Japon,

Innovation technologique et organisationnelle

Avec une action phare : le développement des nouvelles technologies, la Chambre Syndicale de l'Habillement participe à une action collective qui a pour objectif d'accompagner les TPE/PME de la filière, en leur apportant une aide méthodologique à la décision et à la mise en œuvre de solution afin d'introduire de nouvelles technologies dans leur organisation.

MPM a soutenu le SPL en 2011 en apportant une participation de 10.000 euros.

Le budget prévisionnel du SPL Professions Mode s'élève, pour 2012, à 156.450 euros, contre un montant des produits s'élevant pour l'exercice 2011 à 144.730 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- Charges de personnel :	92.500 euros
- Autres services :	9.465 euros
- Achats et fournitures :	25.151 euros
- Services extérieurs :	22.430 euros
- Reversement des cotisations :	6.904 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

- Entreprises :	55.300 euros
- Région Paca :	30.000 euros
- Ville de Marseille :	26.300 euros
- MPM :	20.000 euros
- Chambre de Métiers :	22.650 euros
- Autres partenaires :	2.200 euros

La part des charges de personnel s'élèverait à 59,12 % des dépenses, en augmentation de 4.610 euros par rapport au budget prévisionnel de 2011.

La part de financement par les entreprises s'élèverait à 35,35 % des recettes en augmentation de 13.500 euros par rapport au budget prévisionnel de 2011.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2012, pour l'animation du SPL par la Chambre Syndicale de l'habillement, pour un montant de 10.000 euros (maintien de la participation par rapport à 2011) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la stratégie du « SPL Professions Mode » repose sur le contexte spécifique de l'industrie de la mode et que, face à un cadre stratégique mondial marqué par un saut qualitatif dans la globalisation, il s'agit de renforcer l'originalité et valeur ajoutée des produits, la santé paradoxale de l'industrie marseillaise de l'habillement (une croissance atypique au regard des résultats nationaux) tient à cette capacité à avoir des marques et des produits se situant dans cette dynamique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros, à la Chambre Syndicale de l'Habillement pour l'animation du SPL « Profession Mode ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Chambre Syndicale de l'Habillement.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :-
Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90 - Sous Politique
B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI